



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 8 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf le huit du mois d'octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

16 présents + 6 pouvoirs (22 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

6 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Céline PIGNON, Maryse BARIGAULT, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Frédéric LIAIGRE, Jean-Michel PROUST

Joël MEUNIER a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 02 octobre 2019

DECHETS

Acceptation d'établissement d'une servitude sur un terrain de la CCAVT

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'approuver l'instauration d'une servitude d'utilité publique sur le terrain destiné à accueillir l'extension de la déchetterie des Plantons à Airvault. Cette servitude porte sur 2 432 m² sur un total de 6 031 m² sur la parcelle cadastrée section 041E n°2001. Les règles de servitudes à établir ainsi seront les suivantes :
 - De ne pas réaliser d'ouvrage ou d'immeuble à usage d'habitation, ni d'établissement recevant du public particulièrement sensible tels qu'établissement scolaires, hospitaliers, pensionnats, maisons de retraite et centre commerciaux,
 - De ne pas réaliser de puits, forages, étang ou retenue d'eau pour un usage en eau potable,
 - De permettre à la société Colas de façon très occasionnelle et sous réserve de notre accord préalable, de réaliser des relevés sur cette bande d'isolement afin de respecter les obligations qui pourraient être mentionnées dans l'arrêté préfectoral.
- ✓ D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier

A Airvault, le 8 octobre 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20191014-34-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-10-2019

Publication le : 14-10-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48